

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23203</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

SEANCE du : 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno BODIN	Stéphanie FILLON
Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU	Sandrine DELUGEAU - pouvoir à Pierre BUREAU	

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Bressuire : échange de concession funéraire au cimetière Saint-Simon

Les titulaires (deux frères) des concessions funéraires N° 1914 et N° 1913 situées au cimetière Saint Simon sollicitent la possibilité d'échanger entre eux leurs concessions pour raison familiale. Ces deux concessions ont été achetées :

Pour la concession N° 1914 : le 3 octobre 2007, pour un montant de 166.02 € et pour une durée de 30 ans

Pour la concession N° 1913 : le 17 décembre 2008, pour un montant de 167.70 € et pour une durée de 30 ans.

Les deux personnes concernées ont formulé respectivement leur demande par courrier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer des nouveaux arrêtés d'échange de concession.

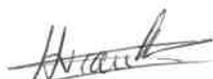
Il est précisé que les titres de concessions seront de durées égales aux précédentes et transposées pour chacune à la concession échangée, soit 30 ans à partir du 3 octobre 2007 pour la concession N° 1913 et 30 ans à partir du 17 décembre 2008 pour la concession N° 1914, sans aucun remboursement entre les titulaires.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231222-DG_DEL_2023_203-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023